

ARRÊTÉ MUNICIPAL N°65/2025 PORTANT RESTRICTION DE CIRCULATION

ET INTERDICTION DE STATIONNEMENT

Le Maire d'ATTICHES;

Vu le Code Général des Collectivités Locales;

Vu le Code de la Route;

Vu les arrêtés ministériels relatifs à la signalisation routière et à la signalisation temporaire des routes ;

Vu la demande d'arrêté de circulation présentée par la SARL ROBINEAU FRERES située 54 Rue du Pont du Houblon 59870 BOUVIGNIES pour effectuer deux nouveaux branchements d'eau au niveau du 10 rue de Tourmignies.

Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes les mesures nécessaires concernant la circulation et prévenir les accidents.

ARRÊTE

<u>Article 1</u>: Du Lundi 28 Juillet au Vendredi 05 Septembre 2025, en raison de travaux de branchement d'eau potable, la circulation sera restreinte et le stationnement interdit au niveau du 10 rue de Tourmignies au droit du chantier.

<u>Article 2</u>: L'entreprise chargée de l'exécution des travaux assurera sous sa pleine et entière responsabilité, la fourniture, l'installation et le maintien de la signalisation et de la pré signalisation de chantier, pendant toute la durée des travaux.

<u>Article 3</u>: Le dépôt des matériaux pourra se faire sur la voie publique mais au plus proche du terrain concerné et mis en sécurité.

<u>Article 4</u>: Dès l'achèvement des travaux, les permissionnaires sont tenus d'enlever les matériaux excédentaires, de rétablir dans leur état initial la chaussée, l'accotement ou le trottoir, le fossé et de réparer tout dommage qui aura pu être causé.

<u>Article 5</u>: Pendant la durée de ces travaux, l'organisation de la circulation sur la voie devra être respectée de la façon suivante :

- Vitesse limitée à 30 km/heure
- Défense de stationner, de s'arrêter et dépassement interdit au droit du chantier

<u>Article 6</u>: Madame la Directrice Générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis pour ampliation au :

- Au Major de la Brigade de Gendarmerie de PHALEMPIN (59)
- A l'Agent de la Surveillance de la Voie Publique de la commune d'ATTICHES (59)
- Au Directeur de la Sté ESTERRA 1ère Avenue Port de Santes à SANTES (59)
- Au Conseil Régional Hauts-de-France service circulation à LILLE (59)
- Au Directeur de la SARL ROBINEAU FRERES à BOUVIGNIES (59)

Fait à Attiches, le

Eadjointe aux travaux Mme Isabelle Lamps

